

## Protocole d'intervention en cas d'intimidation

### Première infraction :

1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.
2. La direction ouvrira un dossier d'intimidation afin de consigner la situation et rencontrera l'élève.
3. Le titulaire de l'élève contactera les parents.
4. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.
5. **Lettre d'excuse ou dessin d'excuse (selon l'âge) à l'intention de la victime.**
6. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).

### Deuxième infraction :

1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.
2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.
3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.
4. **Contrat d'engagement à compléter par l'élève.**
5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).

### Troisième infraction :

1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.
2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.
3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.
4. **Suspension externe de l'élève intimidateur avec travaux scolaires et réflexion écrite sur l'intimidation à faire.**
5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).

### Quatrième infraction :

1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.
2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.
3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.
4. **Suspension externe de l'élève intimidateur avec travaux scolaires et réflexion écrite sur l'intimidation à faire.**
5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).

### Cinquième infraction :

1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.
2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.
3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.
4. **Suspension externe de l'élève intimidateur avec travaux scolaires et réflexion écrite sur l'intimidation à faire.**
5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).

### Sixième infraction :

1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.
2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.
3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.
4. **Suspension externe de l'élève intimidateur avec travaux scolaires et réflexion écrite sur l'intimidation à faire.**
5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).

### Septième infraction :

1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.
2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.
3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.
4. **Suspension externe de l'élève intimidateur (durée indéterminée).**
5. **La direction générale de la CSRS sera contactée en vue d'un possible changement d'école.**
6. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).

## Synthèse du protocole d'intervention en cas d'intimidation

Procédure générale : Prendre note que les étapes suivantes sont applicables à chaque niveau d'infraction et que la conséquence diffère selon celui-ci.

1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.
2. La direction ouvrira un dossier d'intimidation afin de consigner la situation.
3. Le titulaire de l'élève contactera les parents.
4. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.
5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).

### **Première infraction**

Lettre ou dessin d'excuse

### **Deuxième infraction**

Contrat d'engagement

### **Troisième infraction**

Suspension externe (1 jour) avec travaux et réflexion

### **Quatrième infraction**

Suspension externe (2 jours) avec travaux et réflexion

### **Cinquième infraction**

Suspension externe (3 jours) avec travaux et réflexion

### **Sixième infraction**

Suspension externe (5 jours) avec travaux et réflexion

### **Septième infraction**

Suspension externe  
(durée indéterminée) et  
possible changement d'école.

## Billet d'intimidation

### Cochez les critères d'intimidation liés à l'évènement

- Exposition répétée des gestes sur une certaine période
- Victime vivant une souffrance et une détresse émotive ou physique
- Agresser ayant l'intention de faire du tort à la victime
- Inégalité dans le rapport de force entre la victime et l'agresseur

Personnes impliquées dans l'évènement	
Adulte qui fait le signalement	
Présumée (s) victime (s)	
Présumé (s) agresseur (s)	
Témoin (s)	

Description de l'évènement et de l'intervention faite :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Signature de l'adulte : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Dossier d'intimidation à placer dans le duo-tang de l'élève  
École Desjardins 2021-2022

**Nom de l'élève :**

<b><u>Première infraction :</u></b>	<b><u>Date de l'infraction</u></b>	<b><u>Interventions faites par l'école</u></b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.</li> <li>2. La direction ouvrira un dossier d'intimidation afin de consigner la situation.</li> <li>3. Le titulaire de l'élève contactera les parents.</li> <li>4. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.</li> <li>5. <b>Lettre d'excuse ou dessin d'excuse (selon l'âge) à l'intention de la victime.</b></li> <li>6. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).</li> </ol>		
<b><u>Deuxième infraction :</u></b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.</li> <li>2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.</li> <li>3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.</li> <li>4. <b>Contrat d'engagement à compléter par l'élève.</b></li> <li>5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).</li> </ol>		
<b><u>Troisième infraction :</u></b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.</li> <li>2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.</li> <li>3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.</li> <li>4. <b>Suspension externe de l'élève intimidateur (1 journée) avec travaux scolaires et réflexion écrite sur l'intimidation à faire.</b></li> <li>5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).</li> </ol>		
<b><u>Quatrième infraction :</u></b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.</li> <li>2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.</li> </ol>		

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.</li> <li>4. <b>Suspension externe de l'élève intimidateur (2 journées) avec travaux scolaires et réflexion écrite sur l'intimidation à faire.</b></li> <li>5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).</li> </ol>		
<p><b>Cinquième infraction :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.</li> <li>2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.</li> <li>3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.</li> <li>4. <b>Suspension externe de l'élève intimidateur (3 journées) avec travaux scolaires et réflexion écrite sur l'intimidation à faire.</b></li> <li>5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).</li> </ol>		
<p><b>Sixième infraction :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.</li> <li>2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.</li> <li>3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.</li> <li>4. <b>Suspension externe de l'élève intimidateur (5 journées) avec travaux scolaires et réflexion écrite sur l'intimidation à faire.</b></li> <li>5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).</li> </ol>		
<p><b>Septième infraction :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer rapidement par courriel la direction de la situation d'intimidation en complétant le billet d'intimidation afin de signaler l'évènement.</li> <li>2. La direction consignera au dossier d'intimidation l'évènement et contactera les parents.</li> <li>3. L'élève est rencontré par un intervenant qui applique le protocole.</li> <li>4. <b>Suspension externe de l'élève intimidateur (durée indéterminée).</b></li> <li>5. <b>La direction générale de la CSRS sera contactée en vue d'un possible changement d'école.</b></li> <li>6. Suivi par l'intervenant auprès de la victime, de l'agresseur et des témoins (au besoin).</li> </ol>		

NB : L'école se réserve le droit d'appliquer des mesures d'encadrement supplémentaires à celles prévues au protocole selon les circonstances. L'école se réserve aussi le droit de sauter certaines étapes, le cas échéant. Les travaux seront adaptés selon l'âge de l'élève.

Contrat d'engagement  
Premier cycle  
Lutte contre l'intimidation

Je \_\_\_\_\_ reconnais avoir commis des gestes et paroles d'intimidation qui ont blessé une ou plusieurs personnes. Je comprends que ce n'est pas la bonne façon d'agir avec les autres élèves de mon école.

Je comprends que je ne dois pas répéter ses gestes et paroles, peu importe envers quelle personne.

Je suis conscient (e) du protocole d'intimidation et je comprends quelles sont les conséquences si d'autres événements surviennent.

Signé à Sherbrooke le :

-----

Signature de l'élève :

-----

Témoin (s) :

-----

Contrat d'engagement  
Deuxième et troisième cycle  
Lutte contre l'intimidation

Qu'est-ce que l'intimidation?

---

---

---

Quels sont les types d'intimidation?

---

---

Quels types d'intimidation est-ce que j'ai fait?

---

---

Pour quelles raisons est-ce que j'ai commis des gestes d'intimidation?

---

---

---

Je \_\_\_\_\_ reconnais avoir commis des gestes et paroles d'intimidation qui ont blessé une ou plusieurs personnes. Je comprends que ce n'est pas la bonne façon d'agir avec les autres élèves de mon école.

Je comprends que je ne dois pas répéter ses gestes et paroles, peu importe envers quelle personne.

Je suis conscient (e) du protocole d'intimidation et je comprends quelles sont les conséquences si d'autres événements surviennent.

Signé à Sherbrooke le : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Témoin (s) : \_\_\_\_\_

## Qu'est-ce que l'intimidation?

Dans la Loi sur l'instruction publique <sup>(L)</sup> et la Loi sur l'enseignement privé <sup>(L)</sup>, on entend par «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

L'intimidation est présente dans tous les milieux : dans les corridors de l'école, en classe, sur le terrain de jeu, dans la rue ou au centre commercial et même à la maison (entre frères et sœurs). L'intimidation est un geste, une intervention ou un commentaire qui menace, blesse, humilie ou frustre quelqu'un d'autre. L'intimidation suscite un sentiment de détresse chez la personne qui la subit.

Dans une situation d'intimidation, la victime est sous l'emprise d'une autre personne ou d'un groupe et a de la difficulté à se défendre. L'intimidation n'est pas une simple dispute entre amis, un événement unique ou une taquinerie où tout le monde s'amuse.

L'intimidation peut transformer des activités quotidiennes en cauchemars, comme marcher pour aller à l'école ou dîner à la cafétéria. Elle peut même rendre malades ceux qui en sont victimes.

L'intimidation est une forme de violence. Elle ne doit pas être tolérée, mais dénoncée. Il faut agir contre l'intimidation.

L'intimidation peut être indirecte, c'est-à-dire :

- exclure la personne du groupe;
- l'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet;
- dire ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.

Ce sont des comportements difficiles à percevoir, mais tout aussi dommageables.

L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (téléphone cellulaire, textos, messagerie instantanée, courriel, Internet, etc.). On parle alors de cyberagression.

Source : <http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/>



## PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS DE VIOLENCE PONCTUELLE

La violence ponctuelle fait référence à un acte de violence isolé, à un nombre restreint de cas.

### Selon la situation, choisir un des scénarios suivants :

- Les élèves s'excusent et retournent à leur occupation avec un geste de réparation (une ou plusieurs récréations dans le local d'accompagnement seront à faire)
- Les élèves ne sont pas prêts à régler la situation et ne peuvent pas être dans la même classe ou ne sont pas disponibles à entrer en classe → classe d'accueil ou local d'accompagnement avec travail à faire (voir protocole récréation)

COMPORTEMENTS	DÉMARCHE D'INTERVENTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agression physique (donner un coup de pied, donner un coup de poing, taper, mordre, pousser avec force)</li> <li>• Agression verbale (<b>menaces</b> (la personne peut sentir sa sécurité ou l'intégrité de ses biens menacés))</li> <li>• Utilisation d'objets menaçant la sécurité</li> </ul>	<p><b>Étape 1.</b> L'adulte fait cesser la situation de violence</p> <p><b>Étape 2.</b> L'adulte témoin vérifie ce qui est arrivé auprès des élèves et en informe le titulaire (canevas de communication). L'adulte mentionne les faits, l'élément déclencheur et les causes.</p> <p><b>Étape 3.</b> Communication aux parents de la situation par l'enseignant (e) titulaire (courriel, agenda, appel, etc.)</p> <p><b>Étape 4.</b> Informer la direction de la situation via le canevas de communication</p>

\*Pour les vols, le vandalisme, l'intimidation, l'extorsion et le taxage, veuillez-vous référer à la direction de l'école.

Version 2019-2020

NB : L'école se réserve le droit d'appliquer des mesures d'encadrement supplémentaires à celles prévues au protocole selon les circonstances. L'école se réserve aussi le droit de sauter certaines étapes, le cas échéant. Les travaux seront adaptés selon l'âge de l'élève.

## PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS DE VIOLENCE RÉCURRENTÉ

### Procédure :

1. À la suite de l'analyse de l'enseignant titulaire de l'élève concernant les situations de violence, celui-ci informe la direction. Consulter la grille d'analyse ci-dessous.
2. La direction convoque les acteurs concernés.
3. Le protocole d'intervention est alors enclenché (si jugé pertinent)
4. Rencontre avec les parents et l'enfant pour expliquer les suites possibles
  - Présentation du plan d'action et des interventions suivantes
  - Remise du duo-tang de la non-violence (duo-tang vert)
  - Un contrat de non-violence sera signé par l'élève et des moyens pour se calmer seront présentés (gestion des émotions)

### Interventions possibles :

- Gestes de réparation (voir la banque en annexe)
- Récréations guidées
- Exclusion des récréations
- Suspension interne (classes d'accueil ou local d'accompagnement)
- Travail dans le bureau de la direction
- Reprise de temps sur journées pédagogiques
- Suspension sur journées pédagogiques
- Suspension externe
- Rencontre avec le policier communautaire
- Possibilité de guichet
- Référence de la situation à la direction générale (possible changement d'école)

NB : L'école se réserve le droit d'appliquer des mesures d'encadrement supplémentaires à celles prévues au protocole selon les circonstances. L'école se réserve aussi le droit de sauter certaines étapes, le cas échéant. Les travaux seront adaptés selon l'âge de l'élève. Version 2019-2020

L'ANALYSE D'UN COMPORTEMENT SERT À DÉTERMINER LE NIVEAU ET LE TYPE D'INTERVENTION ADAPTÉE. CETTE ANALYSE PEUT ÊTRE FONDÉE SUR LES INDICES SUIVANTS				
INDICES	GRAVITÉ			
	0	+	++	+++
FRÉQUENCE	Adopte les comportements attendus	À l'occasion (dans la moyenne des jeunes de son âge)	Souvent (ex. : une fois par jour, 1 ou 2 incidents critiques par semaine)	Se manifeste de façon continue (ex. : plusieurs fois par jour, 3 ou 4 incidents critiques par semaine)
INTENSITÉ	NSP	Peu dommageable pour soi et les autres	Entraîne une perturbation pour le jeune ou dans son entourage (ex. : opposition active et passive)	Entraîne une perturbation grave pour le jeune ou dans son entourage (ex. : crise, agression, automutilation)
CONSTANCE	NSP	S'observe dans un seul contexte (ex. sur la cour)	S'observe dans plus d'un contexte	S'observe dans diverses situations scolaires, familiales et sociales (ex. sur la cour, en classe, au service de garde, dans le transport scolaire, à la maison)
PERSISTANCE	NSP	Passage ou épisode	Persiste depuis plusieurs semaines	Persiste depuis plusieurs mois
<b>D'AUTRES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS SI LES INDICES PRÉCÉDENTS SONT TRÈS PRÉSENTS.</b>				
AUTRES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION				X
1- La légalité de l'acte : en violation à un règlement, une loi, code criminel ou civil.				
2- La nature de l'intention (ex. : acte délibéré ou non, motivé par le plaisir, la colère, la peur, la recherche d'attention).				
3- L'âge des élèves impliqués (auteurs, témoins, victimes) degré scolaire, maturité, forces, vulnérabilités, diagnostic, médication, histoire familiale-sociale-scolaire-légale, besoins.				
4- Le déséquilibre dans le rapport de force.				
5- La plus ou moins grande capacité de la personne qui subit l'agression à se défendre (malaise, détresse, protestation, demande d'aide, etc.).				
6- Les circonstances liées au comportement (le fil des événements, contextes, avant, pendant ou après).				
7- La possibilité de récidive.				

## Violence envers un adulte de l'école

Les actes de violence commis dans les établissements scolaires ou en lien virtuel avec ceux-ci suscitent une inquiétude aussi bien chez les parents, les membres du personnel, les directions d'établissement, les autorités scolaires, les organisations syndicales que chez les jeunes eux-mêmes. Tous s'entendent pour dire que la violence compromet la qualité de vie, voire même la sécurité dans les établissements scolaires.

### Rôles et responsabilités

Adulte touché	Direction	Intervenant appel de soutien	Secrétariat
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer rapidement la direction ou l'intervenant en appel de soutien de la situation</li> <li>• Compléter le canevas appel de soutien</li> <li>• Compléter le rapport d'accident</li> <li>• Le guide de gestion des incidents violents peut être également un outil pouvant être utilisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer rapidement le suivi et prendre les décisions après analyse</li> <li>• Informer les personnes concernées</li> <li>• Coordonner les rencontres de suivi</li> <li>• Le guide de gestion des incidents violents peut être également un outil pouvant être utilisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retirer l'élève de la classe</li> <li>• Informer le secrétariat</li> <li>• Questionner l'adulte sur son état physique et émotionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer rapidement la direction de la situation</li> </ul>

Version 15 février 2022



Contrat d'engagement  
Premier cycle  
Lutte contre la violence

Je \_\_\_\_\_ reconnais avoir commis des gestes de violence, physique ou verbale, qui ont blessé une ou plusieurs personnes. Je comprends que ce n'est pas la bonne façon d'agir avec les autres élèves et adultes de mon école.

Je comprends que je ne dois pas répéter ses gestes et paroles, peu importe envers quelle personne.

Je suis conscient (e) du protocole d'intervention en cas de violence et je comprends quelles sont les conséquences si d'autres événements surviennent.

Signé à Sherbrooke le :

\_\_\_\_\_

Signature de l'élève :

\_\_\_\_\_

Témoin (s) :

\_\_\_\_\_

Contrat d'engagement  
Deuxième et troisième cycle  
Lutte contre la violence

Qu'est-ce que la violence?

---

---

Quels sont les types de violence?

---

---

Pour quelles raisons est-ce que j'ai commis des gestes violence?

---

---

Quelles autres stratégies ou solutions auraient pu être utilisées?

---

---

Quelles stratégies ou solutions j'utiliserai si une situation semblable survient une autre fois?

---

---

Je \_\_\_\_\_ reconnais avoir commis des gestes de violence, physique ou verbale, qui ont blessé une ou plusieurs personnes. Je comprends que ce n'est pas la bonne façon d'agir avec les autres élèves et adultes de mon école.

Je comprends que je ne dois pas répéter ses gestes et paroles, peu importe envers quelle personne.

Je suis conscient (e) du protocole d'intervention en cas de violence et je comprends quelles sont les conséquences si d'autres événements surviennent.

Signé à Sherbrooke le : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Témoin (s) : \_\_\_\_\_

## La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!

La violence à l'école peut prendre plusieurs formes telles que : intimidation, cyberintimidation, discrimination, homophobie, violence physique, violence sexuelle, agression indirecte, taxage ou criminalité au sein des gangs de rue. Le Ministère désire que la population ainsi que le milieu scolaire soient mieux outillés pour comprendre le phénomène de la violence, en détecter les manifestations et intervenir efficacement.

Les jeunes, les parents et les éducateurs doivent prendre conscience de leur rôle et agir contre l'intimidation et la violence à l'école. Un plan d'action a été mis sur pied et déployé avec des intervenants du réseau scolaire et une campagne de sensibilisation sur l'intimidation est en cours.

### Campagne de sensibilisation

Découvrez comment « [Ensemble, on est plus forts que l'intimidation](#) ».

### Qu'est-ce que la violence?

Dans la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, on entend par « violence » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Les formes de violence peuvent varier, mais celle-ci est présente dans tous les contextes sociaux, culturels et économiques.

La violence est une manifestation intentionnelle de force qui blesse une autre personne.

Les différentes formes de violence sont les suivantes :

- Violence verbale (insultes, cris);
- *Violence écrite (textos et autres messages);*
- Violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion);
- Violence matérielle (vol ou bris d'objets);

- Violence à connotation sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.).

Un acte de violence peut produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage. Il peut être ressenti comme une agression, une menace, un geste de domination, d'oppression ou de destruction. La violence peut avoir des degrés divers et porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.

La violence n'est pas un accident. Une personne peut en agresser une autre pour diverses raisons : faire rire ses amis, obtenir un statut social, faire peur, menacer, vouloir dominer l'autre.

Contrairement à l'agressivité, à la colère ou à la frustration, par exemple, la violence n'est pas une réaction première. Elle s'inscrit dans un processus et se construit dans le temps, en fonction des caractéristiques de la personne et sous l'influence de divers événements et de l'environnement.

La violence implique une interaction entre au moins deux personnes, un rapport de force inégal entre, d'une part, l'auteur ou les auteurs de l'agression et, d'autre part, la personne vers qui les gestes, les paroles, les attitudes ou les actes de violence sont dirigés.

- Il faut agir contre la violence.

Qu'elle se produise entre élèves, entre adultes ou entre élèves et adultes, la violence à l'école crée un climat malsain. Elle entraîne, entre autres, de la méfiance, de l'insécurité, une baisse du sentiment d'appartenance à l'école et de l'estime de soi, de l'anxiété et de l'isolement. Cela est sans compter l'absentéisme, les échecs scolaires, le décrochage des élèves et le désengagement des adultes.

- La violence ne doit pas être tolérée; elle doit être dénoncée.

Source : <http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/>